



M. Alain Juppé
Ministre des Affaires étrangères et
européennes
37 quai d'Orsay
75 007 Paris

Paris, le 28 mars 2012

Hélène Conway-Mouret

*Sénatrice
représentant les Français
établis hors de France*

Monsieur le Ministre,

L'article L330-14 du code électoral dispose que : « *Après la clôture du scrutin, les résultats sont immédiatement affichés dans les locaux diplomatiques ou consulaires intéressés* ».

Il semblerait que plusieurs conseillers aient été informés par les postes que le résultat des votes pour l'élection des députés des Français de l'Etranger pourrait n'être connu que le lendemain, le lundi, après l'ajout des votes électroniques aux autres votes.

*Secrétaire de la Commission
des Affaires étrangères,
de la Défense
et des Forces armées*

Pouvez-vous me confirmer cette information?

Dans l'affirmative, je souhaiterais connaître les raisons de ce décalage.

Je vous remercie par avance pour les éléments que vous voudrez bien porter à ma connaissance.

*Membre de la Délégation
aux droits des femmes
et à l'égalité des chances
entre les femmes et les hommes*

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Hélène Conway-Mouret

Copie : M. François Saint-Paul, Directeur de la DFAE